

CSE

Économie Soutenable

Certifiée

Le Standard de qualité pour
la certification de la gestion soutenable
d'entreprises



1

¹ Certified Sustainable Economics = Entreprise Soutenable Certifiée

Développé et actualisé par la GfaW « Gesellschaft für angewandte Wirtschaftsethik » et le groupe de travail „Lebendige Nachhaltigkeit“ (<http://angewandte-wirtschaftsethik.org/arbeitsgruppe-lebendige-nachhaltigkeit/>)

Économie Soutenable Certifiée

PREAMBULE

“Business as usual is not an option”² (le « cours normal des choses » ou statu quo n’est pas une option), c’est le message clair du premier rapport mondial sur l’agriculture (rapport EISCTAD) de 2008. Hier comme aujourd’hui, la faim dans le monde n’a pas été éradiquée et les effets de notre comportement vis à vis de l’environnement mettent en péril l’existence humaine à de multiples égards. Les limites planétaires de ce développement fatal sont atteintes, voire partiellement dépassées.

Depuis longtemps les pratiques de l’économie actuelle ne frappent plus seulement les pays pauvres du globe, mais également les pays riches. Jusqu’à présent la partie privilégiée de la population mondiale a satisfait ses besoins élémentaires sur le compte des défavorisés, sans que la « Moralisation des marchés », que Rippin a décrit en 2008, ne soit même imminente³. Les êtres humains qui savent leurs besoins élémentaires satisfaits, telle était sa thèse, vont également rechercher un sens plénier dans leur consommation.

La solution prometteuse pour les défis globaux s’appelle « Soutenabilité ». La soutenabilité réponds aux besoins essentiels de sécurité pour le futur de l’être humain. Et « soutenabilité » signifie également « résilience », la faculté de gérer des crises et d’apprendre d’eux, d’être résistant aux menaces écologiques, sociaux et économiques⁴.

La tendance à une économie protectrice s’est émancipée de sa niche en s’inscrivant à l’ordre du jour, et le concept s’est explicité en image déterminante. En fonction de ce développement tous les acteurs aiment s’en décorer – et de ce fait ils en diluent le potentiel. Pourtant, la soutenabilité réelle donne la possibilité de mettre en commun les cibles sociétaux comme ceux des entreprises dans une stratégie globale. Une économie soutenable – élaborée de façon conséquente et honnête – peut dès lors devenir un facteur essentiel pour assurer la préservation de nos bases vitales .

En tout cas, cette mise en pratique est un procès évolutionnaire plein d’enjeux. C’est ici que le standard CSE se mets en avant-scène, dans ce sens qu’il livre aux entreprises des lignes directrices pour la gestion soutenable et en parallèle, à travers la certification, établit un engagement des plus intenses. Ses exigences minimales forment la base et les objectifs spécifiques à chaque entreprise garantissent un développement dynamique continu, dont la vérification est rendu possible moyennant des indicateurs. Dans le domaine des certifications cette évaluation axée sur les processus est une approche nouvelle et innovatrice.

Le label CSE procure aux consommateurs un guide d’achat fiable et par ce fait coopère à la moralisation des marchés. Comme objectif déclaré CSE mets à la disposition des entreprises un instrument de choix pour le déploiement d’une économie soutenable sous des conditions réalistes et l’opportunité de participer à la conservation de la planète.

²International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology of Development (2008): <http://www.agassessment.org/> am 11.01.2012

³Rippin, Markus (2008): Analyse von Forschungsergebnissen im Hinblick auf die praxisrelevante Anwendung für das Marketing von Öko-Produkten. <http://orgprints.org/11759/> am 11.01.2012

⁴Grober, Ulrich (2010): Die Entdeckung der Nachhaltigkeit. Kulturgeschichte eines Begriffs. Verlag Antje Kunstmann GmbH: S. 13 bis 14

INHALT

Préambule	2
1. Définition des termes	4
2. Introduction	7
3. Certification et réactions envers les écarts	9
4. Révision du Standard	9
5. Exigences Systémiques	10
6. Exigences minimales	10
Services:	10
Commerce des produits écologiques	10
Production	11
6.1 Entreprise	11
6.2 Soustraitants	12
6.3 Intrants	13
6.3.1 Écologie	13
6.3.2 Social	14
6.3.3 Economie	14
6.4 Procès	15
6.4.1 Écologie	15
6.4.2 Social	15
6.4.3 Economie	16
6.5 Extrants	16
6.5.1 Ecologie	16
6.5.2 Social	16
6.5.3 Economie	16
7 Catalogue des critères d'objectifs soutenables propres à l'entreprise	17
7.1 Social	17
7.2 Ecologie	18
7.3 Economie	19
7 Priorités thématiques	20
8. Appendices	21

1. DEFINITION DES TERMES

Bio: agriculture ou élevage biologique certifié d'après les règlements concernés de l'UE.

Chimie Verte: Un type de chimie qui vise à limiter la pollution, économiser l'énergie et si possible de produire de façon respectueuse de l'environnement. En parallèle, les dangers de la production ou des produits sont à éviter. Afin d'atteindre ces objectifs le développement et l'utilisation de nouvelles technologies sont nécessaires.

Paul Anastas de l'Environmental Protection Agency (EPA) aux États-Unis et John C. Warner ont développé les principes de base de la Chimie Verte. Pour le standard CSE, 7 des 12 points sont pertinents, tenant compte des réactions chimiques et des adjuvants listés sous la section 6 (Production) du standard pour la cosmétique et les détergents :

Éviter la pollution environnementale : les synthèses chimiques comme les procédés et les réacteurs sont à concevoir tel que les contaminations et les pollutions sont évitées.

Utilisation intensive de matières premières renouvelables.

Utilisation de solvants et de circonstances de réaction fiables ; pour autant possible, éviter l'utilisation d'adjuvants.

Élévation de l'efficacité énergétique : pour autant possible, utiliser des réactions à température ambiante.

Production de produits chimiques et produits finis qui se dégradent naturellement après leur utilisation, sans nuire à l'environnement.

Surveillance en temps réel, contrôle et pilotage de toutes les opérations, afin d'éviter la pollution et les contaminations, et de ce fait également le gaspillage.

Minimisation de risques d'accidents.

Cohérence: Caractère, cohérence, cohésion – signifie dans ce standard le cycle de vie des matériaux. Il n'existe pas de déchets, seulement des produits. Des produits cohérents sont dès lors des produits qui se laissent facilement désassembler dans leurs composants, à partir desquels de nouveaux produits peuvent être générés.

Cosmétique: Des matériaux ou mélanges destinés à venir en contact avec des parties extérieures du corps humain ou avec les dents et les muqueuses de la cavité orale, et ce avec comme seul but de les rincer, les parfumer, d'en modifier l'aspect, les protéger, les conserver en bon état ou d'influencer les odeurs corporelles.

Construction soutenable d'après le système DGNB: L'association « Deutsche Gesellschaft für nachhaltiges Bauen » (Association allemande pour la construction soutenable) attribue des honneurs échelonnés (bronze, argent, or, platine) à des projets de construction soutenables. Des critères sur la qualité des procédés, la qualité technique, la qualité socio-culturelle et fonctionnelle comme la qualité économique sont évalués. Le standard CSE comprends sous la « construction soutenable » la planification et la réalisation de projets de construction d'après les critères du DGNB.

Efficacité: L'efficacité dans le présent standard, tant que bon rapport coût-utilité, pointe vers un résultat souhaité, obtenu moyennant un apport minimal de ressources et réalisant un maximum d'avantages.

Électricité écologique: Électricité provenant de sources renouvelables

Emballages multicouches: Emballages

Emballages qui consistent de plusieurs couches de matériaux différents comme le papier, l'aluminium, le plastique etc.

Entreprise productrice: Entreprises qui fabriquent eux-mêmes des produits pour le marché.

Fabricant à façon: Entreprise qui fabrique sur commande des produits pour des tiers.

Fair-Company: Pour des relations équitables avec les stagiaires et afin d'éviter l'exploitation, l'initiative Fair-Company a élaboré des critères pour la gestion des stages :

- Un stage offert sert à l'orientation des étudiants et n'est pas un substitut pour des emplois à plein temps.
- Les tâches et objectifs sont communiqué de façon bien définie et claire.
- La durée du stage est adaptée et pertinente .
- Le stage ne sera pas un élément de consolation pour des jeunes diplômés qui avaient soumis leur candidature pour un emploi à plein temps.
- Les stagiaires recevront une indemnité raisonnable.
- La transparence sur les tâches, les coordinateurs et les objectifs est assurée.

Green-IT: Comme pour l'approche « Chimie Verte » il n'existe pas encore de critères ou de standard auditables concernant la gestion soutenable de l'informatique et de la technique. Dans le standard CSE on entend par « Green-IT » l'utilisation de techniques d'information et de communication qui sont respectueux de l'environnement et des ressources. Dans la mise en œuvre le standard CSE s'aligne au code de conduite « Infrastructure informatique, code de conduite pour l'application en PME » de Kaneo et « Unternehmensgrün »⁵.

1. Opération « Green-IT » de l'infrastructure informatique

Minimiser le besoin en ressources et en énergie dans l'utilisation de l'informatique (p.e. réduction de la consommation en énergie par la consolidation de plusieurs serveurs en un seul).

Minimiser le besoin en ressources et en énergie dans l'utilisation de l'informatique (p.e. processus de contrôle optimisés dans la production, remplacement des ordinateurs de bureau par des mini-PC, utilisation adaptée du stockage de données).

2. Achat soutenable de matériel informatique

⁵<https://www.kaneo-gmbh.de/green-it/leitfaden-zur-umsetzung-einer-nachhaltigen-it-infrastruktur/>

Les labels écologiques et sociaux peuvent donner de l'orientation. Un tel label écologique et social s'appelle TCO, comme label écologique il y a « l'Ange Bleu » et l'écolabel européen.

3. Conception du système et infrastructure informatique

Pour la minimisation des ressources on procède à l'automatisation et la standardisation, stockage de données structuré, utilisation de logiciels Open-Source et libres.

4. Responsabilité organisationnelle pour une informatique soutenable

À l'achat, veiller aux possibilités de réparation et de mise à niveau, prise d'influence sur la demande par le biais des fournisseurs ou par l'adhérence à des organismes appropriés.

Indicateurs: Dans ce standard les indicateurs sont considérés comme des renvois. Au mieux, ces renvois sont composés de chiffres clés. Là où il n'est pas encore possible de prélever des chiffres clés, ou que des chiffres ne sont pas pertinents, un changement dans la direction recherchée fait fonction d'indicateur.

Ingrédients: Composants d'un produit, le produit fini comme les emballages.

Matières premières: Matériaux et matières de base pour produits et services.

Produit: Marchandise ou service destiné à être vendu dans le marché.

Qualité: À côté de la définition plus générale de « qualité » comme la concordance entre les prétentions et la performance, la qualité se comprends ici dans le cadre de l'économie soutenable. L'ambition est de réaliser l'économie soutenable, les prestations, l'orientation économique que les entreprises apportent en réalité. Le système de gestion de la qualité ne comprends pas seulement les attributs classiques comme les documentations, la traçabilité, l'amélioration continue etc., comme défini dans l'ISO 9001, mais embrasse également les thèmes de soutenabilité de l'ISO 14001.

Système de gestion de la qualité: Le système qui définit l'ensemble des activités en relation avec la soutenabilité.

Suffisance: La frugalité dans l'économie se définit comme une juste dimension de la consommation, renoncement à la consommation et décommercialisation. Dans le standard CSE on entend sous suffisance également les frontières naturelles des ressources et dès lors une consommation moindre en matières premières.

2. INTRODUCTION

Ce standard règle les exigences pour l'obtention du droit d'utilisation du label de qualité CSE pour entreprises. Législation et ordonnances ne sont pas considérés comme faisant partie de ce standard. Le standard sousentend que toutes les dispositions légales – y compris l'exclusion de corruption, des paradis fiscaux, d'organisations militantes etc. - sont remplies.

Le standard CSE a été conçu pour des entreprises qui peuvent être considéré comme appartenant aux catégories de la production, des services et du commerce.

Il est sous-divisé en **Exigences systémiques**, **Exigences minimales**, **Exigences d'objectifs soutenables propres à l'entreprise** et **Priorités**.

Les **exigences systémiques** comprennent l'ISO 14001. Cette norme représente l'outil approprié pour construire de façon méthodique un système de gestion qui non seulement permet de remplir les exigences minimales, mais également d'atteindre les objectifs soutenables.

Les exigences minimales sont les critères absolus de la certification soutenable. Les trois domaines de la soutenabilité, l'Écologie, le Social et l'Économie sont pris en considération. Pour réaliser une structure compréhensive les critères sont organisés en parallèle avec le flux de marchandises dans l'entreprise. Le domaine des intrants contient les critères qui sont important pour les ressources qui rentrent l'entreprise. Dans ce domaine du procès se trouvent les critères qui font partie de la production (y compris les services). Ici, le flux des marchandises joue un rôle secondaire. Les extrants contiennent les critères pour tout ce qui quitte l'entreprise.

Dans chaque domaine les trois dimensions de la soutenabilité sont pris en compte – Économie, Social, Écologie.

Les **Exigences d'objectifs soutenables propres à l'entreprise** sont des critères que l'entreprise peut choisir librement pour son développement ultérieur. Ils sont basés sur les exigences minimales et forment une continuation logique des approches de la soutenabilité. Ici, souvent les dimensions s'entrecroisent, comme quoi ils ne sont que sommairement divisés en Écologie, Social et Économie.

Lors du premier audit il est défini quels objectifs l'entreprise voudrait atteindre. La fixation sur au moins 3 objectifs d'au moins 2 domaines forme une condition de base pour la certification. Quand un des objectifs est atteint, un nouvel objectif et sa date de complétion sont choisis.

Dans le cas ou un des critères des exigences minimales n'est pas rempli ou son objectif n'est pas atteint dans le délai, sans justification valable, il n'y a pas de conformité avec le standard et dès lors, pas de droit d'utilisation du label.

Les **Priorités** de soutenabilité sont composés de thèmes vastes, que chaque entreprise peut traiter de façon facultative et que GafW peut honorer distinctement. L'ensemble des priorités est une liste ouverte qui peut être complétée à tout moment.

Le standard CSE évolue continuellement et s'adapte en intervalles réguliers aux connaissances actuelles. De nouvelles versions du standard se publient au site web de GafW et sont envoyé aux utilisateurs de CSE comme aux organismes de contrôle.

En raison de la meilleure lisibilité le standard n'utilise que la forme masculine dans le texte.

3. CERTIFICATION ET REACTIONS ENVERS LES ECARTS

La mise œuvre des mesures documentées dans les entreprises en une économie soutenable conforme avec les exigences de ce standard est évaluée annuellement par un organisme indépendant.

Les organismes de contrôle et certification acceptés par CSE travaillent d'après l'ISO 17065:2013 et disposent d'une longue expérience dans la certification de standards éthiques dans le secteur d'activité de l'entreprise. La coordination de la certification, comme la rédaction du certificat sont assurés par EcoControl GmbH.

Lors du premier audit les exigences minimales sont contrôlées, à côté d'au moins trois objectifs soutenables, ainsi que leur période de réalisation. Dans les audits annuels les exigences minimales sont contrôlées, et les mesures prises pour atteindre les objectifs soutenables sont évaluées moyennant des indicateurs. L'organisation de contrôle qui exécute les audits dresse un rapport d'évaluation, dont une copie est envoyée à EcoControl GmbH afin de décider de la certification. Pour autant que le rapport fait preuve de conformité avec les exigences minimales et de la réalisation des objectifs, l'entreprise obtient une certification et le droit d'utiliser le label.

Quand un des critères des exigences minimales n'est plus respecté, il existe la possibilité de reconstituer la conformité endéans les 4 semaines qui suivent le constat. Si lors des audits renouvelés des écarts au niveau des objectifs sont constatés, l'organisation de contrôle impose une date limite de reconstitution de 1 à 6 mois, d'après la sévérité de l'écart. L'entreprise ne redressera pas seulement les non-conformités, mais documentera également les résultats des mesures de correction. Dans le cas ou des écarts ne sont pas corrigés à plus long terme, il n'y a plus de conformité avec le standard et le droit d'utilisation du label s'éteint.

4. REVISION DU STANDARD

Une révision du standard est considérée chaque année par le propriétaire. Les modifications nécessaires sont préparées dans le groupe de travail « Soutenabilité vivante », composée elle du propriétaire et une commission comprenant des entreprises phare, des représentants des parties concernées et des conseillers techniques. Le propriétaire prend la décision finale après consensus au sein du groupe de travail.

5. EXIGENCES SYSTEMIQUES

Les entreprises certifiées par CSE ont introduit un système de gestion afin de garantir la qualité de leur gestion soutenable conforme à l'ISO 14001:2015, et ils y ont introduit la gestion de qualité spécifique à leur entreprise pour en faire un système intégré. Ce système de gestion soutenable sert au maintien d'une haute qualité de gestion soutenable.

À la base du système de gestion soutenable figure la norme ISO 14001:2015. Cette norme n'a comme sujet que l'environnement. Par exemple, la recherche des données d'aspects environnementaux et une procédure systématique pour leur manipulation est partie constituante de la norme. Le standard CSE dépasse largement cette norme en ce qu'il ne prend pas seulement en compte les piliers supplémentaires de la soutenabilité, mais pose également des critères absolus.

Dans les appendices vous trouverez des indices, de l'aide et des outils pour l'accomplissement de la norme.

6. EXIGENCES MINIMALES

Les entreprises certifiées CSE offrent des services et produits qui forment une contribution à la protection et la préservation de l'environnement et/ou se placent au service de l'intérêt général. Elles suivent les intentions du standard et agissent aussi bien à l'intérieur de leur système que à ses limites.

Une argumentation crédible sur l'utilité du produit dans le sens de la soutenabilité est à présenter. La plusvalue du produit pour l'homme et l'environnement est décrite de façon claire. Basé sur leur philosophie de gestion soutenable les entreprises certifiées CSE définissent leur code d'honneur, soit ils font référence à des critères de soutenabilité d'organisations sectorielles (p.e. certifications écologiques de produits, système d'évaluation de construction d'après la DGNB) auxquels leurs produits se réfèrent.

En particulier ce Codex contient les points suivants dans les secteurs indiqués :

SERVICES:

1. L'entreprise certifiée CSE suit le principe de l'optimisation des bénéfices, et exclut explicitement le principe de la maximalisation des bénéfices.
2. Les clients des entreprises certifiées CSE se choisissent à base de principes éthiques. Ces principes contiennent des critères d'exclusion pour les oasis financiers externes, l'industrie de l'armement etc.
3. Les prestations de service d'entreprises certifiées représentent une plusvalue marquée pour le client ou le bien-être public, dans le sens du concept de soutenabilité comme décrit dans ce standard.

COMMERCE DES PRODUITS ECOLOGIQUES

Au moins 75 % des produits commercialisés sont certifiés d'après un standard écologique de la catégorie de produits.

Denrées alimentaires: EU-Öko VO, USDA, organisations d'agriculture biologique

Cosmétique: NaTrue, COSMOS, BDIH, EcoCert, Soil Association, Cosmebio, ICADA, demeter, naturland, Vivanness 2011, Cosmétique naturelle et biologique d'après le cahier des charges du « Österreichischen Lebensmittelbuch », NCS

Matières premières pour cosmétique: NaTrue, NCS, COSMOS, EU-Öko-VO, Union of Ethical Bio-Trade (UEBT)

Produits de lavage et nettoyage: EcoGarantie, NCP, EcoCert

Textiles: GOTS, IVN, Naturland, demeter, UEBT

Produits écologiques non-alimentaires, comme des produits d'entretien, fertilisateurs, insecticides, articles d'hygiène et autres produits naturels: NCP

Tout autre secteur: pour autant qu'un standard de produit pour le secteur n'existe pas, on peut se référer aux directives des organisations de l'agriculture biologique reconnues. Des auxiliaires, fertilisateurs, pesticides et agents de renforcement des plantes qui sont autorisés pour l'agriculture bio d'après le décret de l'UE sur l'agriculture bio, peuvent également être utilisés dans entreprises certifiées CSE.

PRODUCTION

Les producteurs qui se font certifier CSE produisent au moins 75 % du volume de leur produits selon un standard sectoriel existant :

Denrées alimentaires: EU-Öko VO, USDA, organisations d'agriculture biologique

Cosmétique: NaTrue, COSMOS, BDIH, EcoCert, Soil Association, Cosmebio, ICADA, demeter, naturland, Vivanness 2011, Cosmétique naturelle et biologique d'après le cahier des charges du « Österreichischen Lebensmittelbuch », NCS

Matières premières pour cosmétique: NaTrue, NCS, COSMOS, EU-Öko-VO, Union of Ethical Bio-Trade (UEBT)

Produits de lavage et nettoyage: EcoGarantie, NCP, EcoCert, NCP (Nature Care Product Standard)

Textiles: GOTS, IVN, Naturland, demeter, UEBT

Produits écologiques non-alimentaires, comme des produits d'entretien, fertilisateurs, insecticides, articles d'hygiène et autres produits naturels: NCP

Tout autre secteur: pour autant qu'un standard de produit pour le secteur n'existe pas, on peut se référer aux directives des organisations de l'agriculture biologique reconnues. Des auxiliaires, fertilisateurs, pesticides et agents de renforcement des plantes qui sont autorisés pour l'agriculture bio d'après le décret de l'UE sur l'agriculture bio, peuvent également être utilisés dans entreprises certifiées CSE.

Les producteurs à façon peuvent, à partir de 75 % de leur production, se référer aux exigences pour producteurs. Pour autant que les clients souhaitent des produits non-conformes, il leur sont offerts des produits conformes comme alternative.

6.1 ENTREPRISE

Chaque entreprise doit formuler une **Vision d'Entreprise** qui a pour objet la soutenabilité en relation avec l'environnement, la société et toute partie prenante relevante pour elle. Les parties prenantes sont les clients, collaborateurs, investisseurs, fournisseurs, l'environnement

économique et autres groupes entrant en interaction avec l'entreprise. Dans le système de gestion soutenable se retrouve la politique soutenable documentée, connue au sein de l'entreprise et mise à disposition des parties intéressées. Elle repose sur les trois principes suffisance, efficacité et consistance.

Au minimum un **responsable** est délégué pour le thème de soutenabilité.

Comme objectifs de soutenabilité, au moins trois ont été sélectionnés. Une stratégie pour atteindre les objectifs est en place.

L'entreprise se comporte de façon responsable avec la thématique des essais sur animaux. Pour autant qu'il est impossible de les éviter pour des raisons légales (produits médicaux, REACH, ...) les essais sur animaux ne sont tolérés qu'au strict minimum nécessaire. L'entreprise s'engage à trouver des alternatives.

6.2 SOUSTRAITANTS

Les services et procès de transformation qui ne se font pas dans l'entreprise même, mais se situent dans le cercle d'influence de l'entreprise certifiée CSE, sont également soumis au standard CSE.

Les soustraitants sont invités à se faire certifier CSE.

Pour le commerce et les services le suivant est d'application:

Avec comme guide la philosophie soutenable de l'entreprise des audits spécifiques se passent auprès des soustraitants, dans lesquels les éléments essentiels de la soutenabilité sont contrôlés⁶.

S'il y aurait des éléments importants qui ne sont pas satisfaisants, les possibilités d'une amélioration et le délai nécessaire sont discutés. Quand il apparaîtrait que les éléments essentiels de la soutenabilité ne se laissent pas non plus réaliser à plus long terme, l'entreprise se doit de trouver des alternatives.

Les audits se passent à un intervalle approprié. (Comme orientation : tous les trois ans lors de commandes régulières, chaque troisième commande en cas de commandes intermittentes).

Pour les produits le suivant est d'application:

Si l'ensemble de la production se passe dans une autre entreprise, celle-ci est soumise aux critères CSE. Il s'y passera un audit CSE intégral. L'entreprise qui passe la commande organise ces audits CSE.

Dans le cas où un pourcentage important de la production annuelle, c. à. d. à partir de 51 % du volume annuel, est produit dans une entreprise extérieure, celle-ci se tient aux exigences minimales du standard CSE. Ici aussi se passera un audit CSE au niveau des exigences minimales.

Si seulement une partie de la production se passe en soustraitance auprès d'une ou de plusieurs entreprises extérieures, la racine du nombre de soustraitants signera une déclaration d'engagement de respecter les exigences minimales du standard CSE.

⁶ Une orientation sur le guide des achats ou l'utilisation de l'exemple en annexe pourra-t-elle être une aide.

6.3 INTRANTS

L'entreprise utilise un **guide d'achats** basé sur la soutenabilité pour tous les matériaux qu'elle met en œuvre. Ce guide comprends qu'il n'y a pas d'atteintes aux Droits de l'Homme et qu'on ne met pas en œuvre des produits testés sur animaux (pour autant légalement compatible). Il sous-tends également les principes de **suffisance, efficacité et consistance**.

6.3.1 ÉCOLOGIE

- a) Aucune matière première dérive de plantes ou d'animaux en **danger d'extinction** et qui figurent aux listes du « International Union for Conservation of Nature and Natural Resources (IUCN) ». À part cela, ce sont des plantes et des animaux qui sont mis en culture ou élevés de façon respectueuse pour le bien-être des espèces.
- b) On n'utilise que de **l'énergie renouvelable**. Ceci est valable pour les entreprises localisées en Allemagne ou en Suisse. Les entreprises d'autres pays qui ne peuvent pas satisfaire à cette demande soumettent de la documentation à cet égard. Ces entreprises présentent également un plan d'action pour s'engager activement à la réalisation d'alternatives.
- c) Les **matériaux** nécessaires furent achetés en accord avec le guide d'achat.
- d) Les produits papetiers sont du moins à partir de papier 100 % recyclé
- e) Les appareils d'informatique sont à l'achat et en cas d'équivalence, soumis à la liste de priorités suivante : TCO certified, Blauer Engel, Ecolabel, epeat
- f) **L'énergie achetée (électricité, chauffage et climatisation)** se base sur le guide d'achat.
Seulement pour les entreprises de production:
- g) Les entreprises de production utilisent de préférence des ingrédients dont les composants proviennent **d'agriculture bio, de la récolte sauvage et/ou du commerce équitable**.
- h) On n'utilise aucune matière première à **base pétrochimique**, ni pour les produits, ni pour les emballages, sauf celles qui sont admises par les standards respectifs
- i) Exceptions:
 1. Avec les produits cosmétiques non-certifiés : Dans des cas documentés un maximum de 2 ingrédients pour un total maximal de 1 % sont tolérés temporairement. Motivation pour ce fait est une efficacité modifiée. Un plan d'action pour une transition vers des ingrédients conformes est requis.
 2. Exceptions pour producteurs à façon de matières premières : Dans le cas où un client souhaite une matière première à bas pétrochimique, on lui présente une alternative pour autant que cela a du sens. Dans l'ensemble l'entreprise ne vend pas plus que 15 % du volume annuel à base pétrochimique. Ceci ne change en rien l'exigence de ce standard qu'au moins 75 % du volume annuel doivent être des produits naturels en accord avec le présent standard.
- j) Des matières premières critiques, dont la culture est menaçante pour les habitants indigènes et/ou pour l'environnement, comme **l'huile de palme ou de palmiste, sont à traiter selon la liste de priorités suivante** : agriculture bio, UEFT, FairTrade (commerce équitable), fairforlife ou forlife. Quand les huiles de palme ou de palmiste ne sont pas disponibles dans ces qualités, ils proviennent du moins de cultures RSPO.

- k) **Les emballages des produits** sont recyclables, certifiés FSC ou C2C ou biodégradables (verre, papier, bioplastics, « climate partner »).
- l) Les matières premières usinées devraient de préférence provenir de procédés « **Chimie Verte** »/**procédés respectueux** d'après la définition citée plus haut. Puisque « Chimie Verte » n'est pas certifiable comme procédé de production, l'entreprise démontrera après un an du début de la certification de s'être engagé pour se procurer les matières premières de qualité « Chimie Verte » - synonyme de production respectueuse. Comme preuve de cet effort on soumettra une demande par fournisseur pour des relations existantes et trois demandes pour de nouvelles matières premières.
- m) Dans l'ensemble de la chaîne de production, y compris les matières premières achetées, il n'y aura **aucune matière OGM**.

6.3.2 SOCIAL

- a) Le recrutement de **nouveaux collaborateurs** se déroule sans discrimination, mais à base de compétence, aptitude, description de poste et d'autres critères propres à l'entreprise.
- b) Les collaborateurs sont informés sur toutes les **décisions et visions** qui les affectent. Leur opinion à cet effet est explicitement prise en compte.
- c) Quand une matière première provient de **commerce équitable, production équitable ou récolte sauvage équitable** (fairforlife, forlife, UEFT, FairTrade, naturland fair), et qu'elle réponds aux exigences de qualité, elle est préférentielle. L'entreprise effectue des recherches sur les sites web des labels concernés pour déterminer la matière en question.

6.3.3 ECONOMIE

- a) **Des relations de longue durée** sont mises en place. Lors des choix de partenaires, un nombre indéfini de dimensions ont une valeur équivalente au prix. Un changement de fournisseurs se fait de façon argumentée, ceci dans une perspective de formation de coopérations.
- b) Dans le cas d'une rentrée de capital **étranger**, des aspects régionaux et des investisseurs à connotation éthique sont pris en compte lors des réflexions. Au cas par cas il faut rechercher si un investisseur local est à préférer ou plutôt un institut de financement axé sur le soutenable.

6.4 PROCES

L'entreprise paie attention au fait que tous les procès se déroulent dans le sens des objectifs de l'entreprise et de la politique soutenable.

6.4.1 ÉCOLOGIE

- a) **L'emmagasiner** tient compte des exigences de soustraitants. La sélection des dépôts se fait au minimum d'après des critères écologiques et logistiques. Le principe central : le chemin le plus court pour des quantités les plus importantes.
- b) La consommation en énergie et ressources (électricité, chauffage, climatisation, eau, informatique etc.) est optimisée (p.e. moyennant un comportement approprié au poste de travail). Il existe à cet effet une stratégie qui envisage une réduction des ressources et de l'énergie et qui contient des formations Master. Dans la planification de nouvelles méthodes de travail l'aspect de l'énergie reçoit beaucoup d'attention.
- c) Au niveau de la mobilité les voyages de service sont à réduire. L'entreprise développe une directive sous le thème « éviter, diminuer et compenser ». Les moyens de transport respectueux des ressources sont toujours à préférer.

Seulement pour entreprises de production:

- d) Application des principes « Chimie Verte » conforme à ce standard.
- e) Nettoyage des installations internes à l'entreprise et des locaux se font moyennant thermie, rayons UV, ozonisation et/ou avec des détergents conformes aux règlements UE pour détergents.

6.4.2 SOCIAL

- a) Le domaine de responsabilité de collaborateurs est défini de telle façon que celui-ci peut agir et se former en autonomie dans son domaine. Le but est tout aussi bien de stimuler la motivation que la satisfaction au travail, et ce fait stimuler l'efficacité dans le sens positif.
- b) Les horaires de travail sont conçus de façon favorable à la vie de famille. Il y a la possibilité de gérer les horaires de travail de façon flexible. Réunions et activités internes obligatoires internes après 17 heures ne sont nécessaires que dans des cas dûment motivés. Le travail de weekend n'est pas revendiqué.
- c) **L'égalité entre tous les collaborateurs** est assurée tout aussi bien au niveau de l'emploi, formation, formation continue qu'à la promotion.
- d) Formations et optimisation relatés aux aspects environnementaux, **sécurité au travail**, la santé au poste de travail et prévention des accidents se font régulièrement.
- e) Tous les gens qui participent à l'entreprise ont la possibilité de la **formation continue**. L'entreprise met suffisamment de moyens financiers à disposition à cette fin.
- f) Dans la mesure du possible et quand techniquement utile l'entreprise facilite le travail en **home office**.
- g) **La satisfaction des employés** se prend au sérieux dans l'entreprise. L'entreprise a une méthodique pour constater cette satisfaction, en tire des conclusions et les met en pratique.
- h) Il n'y a pas d'exploitation de stagiaires. L'entreprise pratique à l'embauche de stagiaires les principes de « fair company ».

6.4.3 ECONOMIE

- a) Le secteur des finances s'inspire de critères éthiques (p.e. un fonds de retraite à orientation écologique).

6.5 EXTRANTS

Les effets des activités et des produits sont décrits dans le système de gestion soutenable en tenant compte des idées de cycle de vie et d'une longue durée de vie des produits.

6.5.1 ECOLOGIE

- a) L'entreprise connaît les exigences légales concernant les eaux de rejet et les déchets. Elle dispose d'un système de gestion de ces eaux et des déchets, dont l'objectif est de minimiser les déchets et une pollution minimale de l'eau.
- b) Les **tensioactifs** des détergents internes à l'entreprise sont entièrement biodégradables en conformité avec le règlement CE 648/2004.
- c) On procède à une certification des installations de chauffage et de climatisation, autrement on procède entre deux audits annuels à un contrôle de la réduction par produit vendu des gaz à effets de serre, en prenant pour les services toute grandeur relative crédible, jusqu'à l'épuisement du potentiel de réduction. Le service clientèle est inclus dans l'approche.⁷

6.5.2 SOCIAL

- a) La **publicité** pour les produits se fait de façon véridique. On ne donne pas de promesses-produit qui n'ont pas été contrôlées au préalable.
- b) Face aux **licenciements** l'entreprise dispose d'une procédure pour les traiter de façon équitable. Le but est d'annoncer les licenciements liés au fonctionnement de l'entreprise le plus tôt possible et organiser une assistance maximale. « Assistance » dans ce cadre veut dire : argumentation sur le licenciement, support lors de recherches d'emploi, offrir des consultants de carrière, donner des références, indemnités de départ e. a. Le principe central : formation continue et requalification avant licenciement.

6.5.3 ECONOMIE

- a) Les **profits** sont renvoyés de telle façon qu'ils servent au maximum la réalisation des objectifs de l'entreprise (ceci peut se faire comme investissement en des mesures de réduction d'énergie, formation continue des employés, investissements éthiques ou des mesures comparables).
- b) Les **revenus** des collaborateurs sont assimilés à des situations de responsabilité et des niveaux comparables.

⁷ Calculateur sur la toile: http://uba.co2-rechner.de/de_DE/consumption#panel-calc ou <https://www.prima-klima-weltweit.de/co2/kompens-berechnen.php>

- c) Dans l'entreprise, **l'écart salarial** ne dépassera pas **1:15**.
- d) **Transparence**: L'entreprise ne fait pas mésusage du concept « soutenable ». Elle intègre la transparence des prestations soutenables dans sa stratégie marketing. Aux points de vente, le point de contact le plus important avec le consommateur, on paie beaucoup d'attention aux formations du personnel quand à la soutenabilité
- e) L'entreprise conçoit ses **marges de profit** en accord avec le présent standard. Elle est consciente de la façon de laquelle des marges exagérées répercutent sur la soutenabilité.

7 CATALOGUE DES CRITERES D'OBJECTIFS SOUTENABLES PROPRES A L'ENTREPRISE

Les objectifs soutenables propres à l'entreprise se basent sur les exigences minimales CSE. Ces exigences sont choisies par l'entreprise de la liste ci-dessous, ou elles sont individuellement dressées.

Des trois objectifs de soutenabilité, maximum 2 peuvent ressortir de la même dimension (social, écologie, économie). Une de deux dimensions doit être l'écologique, pour venir à l'encontre de l'ISO 14001:2015. Une condition pour l'utilisation permanente du label CSE est, à côté du respect des exigences minimales, la preuve, par le biais d'indicateurs, d'actions pour atteindre les objectifs choisis. Ces indicateurs à leur tour sont de façon constante adaptés au niveau des connaissances.

La liste des objectifs soutenables est ouverte dans le sens où elle peut être complétée sur demande auprès du groupe de travail „Lebendige Nachhaltigkeit“ (soutenabilité vivante)

Les délais pour atteindre ces objectifs varient de **3 à 5 ans**. Dans des cas argumentés ce délai peut être prolongé. L'acceptation de l'argumentation est donnée par le comité certificateur.

7.1 SOCIAL

- a) Compabilité **socio-écologique** : „Goodprint“. Indicateur: encore inconnu, la méthode de comptabilité est encore en cours d'étude.
- b) **Les salaires** sont appliqués de façon équitable et sociale.
- c) Proposition pour une orientation des salaires: Le salaire d'une occupation à plein temps le plus élevé ne doit pas dépasser d'un facteur 10 le salaire le plus bas.
- d) Proposition modèle de salaire équitable et social : Salaire de base et augmentation relatée aux plusvalues comme responsabilité, ancienneté, heures supplémentaires, formation continue etc.
- e) Engagement dans **des activités à effets sociaux positifs en tout endroit** d'activité de l'entreprise. Indicateur: Liste des activités, y compris les efforts et effets.
- f) **Satisfaction au poste de travail**: Les collaborateurs sont tout aussi conscients de leur valeur pour l'entreprise, que l'entreprise est consciente de la valeur de ses collaborateurs. Les opérations sont organisées à base de cette conscience. Indicateur : Enquête auprès des collaborateurs, jours de maladies, fluctuation etc.

- g) Les partenariats avec les fournisseurs sont axés sur le long-terme et inspiré de Fair-Trade, fairforlife et forlife. Cela signifie des coopérations étroites concernant la qualité des produits, qualité des procès et politique tarifaire équitable. Des contrats d'achat avec des agriculteurs ont une durée minimale de 3 ans et un délai de préavis de 2 ans. Les résiliations de relations commerciales sont à argumenter par une qualité ou un volume insuffisants ou des hausses de prix non-conformes aux marchés. De cette façon il y a une distribution des risques, par exemple dans le cas de productions agricoles. Indicateurs: Durée des relations commerciales, fluctuation des relations commerciales, enquêtes.
- h) Les **distributeurs** doivent documenter leur plusvalue pour le producteur et l'acheteur. Indicateur : pas d'intérêt.
- i) **Activités sociales externes** se trouvent par exemple dans les projets à orientation éthique et investissements éthiques. Par exemple à travers le soutien d'associations, ONG, projets d'écoles etc. Indicateur : nombre des activités, listées selon leur importance.
- j) Les négociations avec des pays dont l'importation **prescrit des essais sur animaux** sont à concevoir tels que l'attitude refusante de l'entreprise devient claire. À cette fin un document de prise de position, une lettre de postulation ou une pétition peut être adressée aux autorités responsables ou aux députés. Ces documents doivent rendre clairs les points de vue de l'entreprise et faciliter une sensibilité auprès de ces pays.
- k) L'organisation de **places d'apprentis et de stagiaires**. Indicateur : Pourcentage d'apprentis et de stagiaires vis à vis de l'ensemble des collaborateurs.
- l) Inclusion **d'ateliers protégés** régionaux, **possibilités d'intégration** etc.
- m) Prendre les défis à l'exemple de l'huile de palme. Gestion responsable des conséquences d'une consommation croissante en matières premières. Par exemple :
 - a. Recherches et mise en œuvre de substituts
 - b. Activité propre pour soutenir les populations indigènes et leur biodiversité
 - c. Soutien d'une organisation qui protège et supporte les population indigènes et leur biodiversité

7.2 ECOLOGIE

- a) Tous les composants **d'origine végétale**, pour autant disponibles, proviennent d'agriculture biologique ou de récolte sauvage. Quand le matériau existe également en qualité équitable, cette qualité est préférée. L'entreprise a développé une procédure pour la procuration d'après les priorités suivantes : fair et bio > bio > végétal. Indicateur : Achats en nombres et volumes.
- b) Au moins une composante de tout produit fini provient **d'agriculture biologique ou récolte sauvage**. Indicateur : Pourcentage des matériaux bio/récolte sauvage sur l'ensemble des composants.
- c) On n'utilise pas de **matières premières de sources pétrochimiques**. Ni dans l'emballage ni dans le produit même. Indicateur : ne devrait plus être nécessaire.
- d) On n'utilise que **l'huile de palme d'agriculture soutenable**, pour l'obtention de laquelle on peut fournir la preuve qu'il n'y pas de populations indigènes déportés, ni de coupes de forêts tropicaux.

- e) Les entreprises qui utilisent dans leurs produits des matières premières **issues de l'huile de palme** (p.e. émulseurs, émoullients, épaississants, ascorbyl palmitate) les échangent contre des variantes soutenables sans huile de palme.
- f) L'utilisation directe **d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre** sont à réduire au maximum. En ce qui concerne **l'énergie indirecte**, l'entreprise développe une méthode pour également en réduire l'utilisation à un minimum. Indicateur : relation entre énergie et produit vendu = efficacité énergétique, mais également la quantité d'émissions générés, éventuellement en relation avec la neutralité climatique.
- g) Inclusion des **services de vente et service clientèle**. Tous les services de vente répondent aux exigences minimales du standard CSE. Indicateur : Pourcentage des services de vente conformes, pourcentage des exigences minimales par service.
- h) Les **emballages** sont composés de matériaux singuliers à recyclage multiple. Pas d'utilisation d'emballages multicouches. La conception permet une utilisation de matériaux optimisée pour un vidange simple. Ce fait peut être démontré vis à vis d'autres emballages.
- i) L'entreprise s'adonne et participe à la recherche **d'emballages soutenables**.

7.3 ECONOMIE

- a) Les **objectifs de l'entreprise** sont définis de façon claire et ancrés dans le manuel de la gestion qualitative et le plan de gestion. Indicateur : aucun.
- b) L'entreprise sait exactement d'où proviennent les **moyens financiers** qu'elle utilise.
- c) Le **capital externe** ne provient plus que d'investisseurs à orientation éthique. L'investisseur divulgue comment il se refinance. Indicateur : aucun..
- d) Tous les **fournisseurs à relations de longue durée** agissent de façon soutenable. Dans le meilleur des cas ils sont également certifié CSE. Indicateur : nombre de fournisseurs soutenables.
- e) L'entreprise refuse l'utilisation de matières premières de **sources critiques**. Source critique est en ce moment l'huile de palme. L'entreprise recherche la possibilité de remplacer ces matériaux ou d'en promouvoir une production écologiquement et socialement acceptable.
- f) Participation des collaborateurs au profit ou autre **rémunération de bonnes idées**.
- g) Dans le cadre d'activités formatives de coopération l'entreprise se **solidarise avec des coentreprises** . Possibles sont des transferts de connaissances, de savoir-faire, de collaborateurs ou de commandes et/ou il y a mise en place de marketing coopératif ou de gestion commune des crises.
- h) Rédaction d'un **bilan de bien public** dans le cadre d'une économie citoyenne. Indicateur : dans le bilan tous les indicateurs sont présents.
- i) Investissements dans des **produits financiers éthiques**.

7 PRIORITES THEMATIQUES

De la rubrique priorités soutenables on peut choisir de façon facultative des thèmes d'objectifs, qui seront alors distingués séparément par la GafW.

I. **Économie circulaire**

Afin de trouver de nouvelles sources de création de valeur l'entreprise commence la rédaction de tables Intrants/Extrants. Telles tables rendent clair où dans la chaîne de production il y a encore des possibilités de création de valeurs (p.e. la valorisation de déchets organiques comme composte, qui peut être vendu ou utilisé dans la propre exploitation).

II. **Bien-être animal**

L'entreprise s'engage activement pour des études alternatives de sécurité.

III. **Neutralité climatique**

L'entreprise, ses services de vente, service clientèle et tous ses B2B agissent en neutralité climatique.

IV. **Production propre de matières premières (« Chimie Verte »)**

L'entreprise s'engage dans la recherche et l'utilisation de matières premières propres. Propres.

V. **Éthique**

L'entreprise s'engage dans des projets sociaux, offre des possibilités d'emploi aux personnes défavorisées ou s'engage d'autres façons dans des projets éthiques.

VI. **Transfert de connaissances**

L'entreprise est engagée dans le transfert de connaissances sur les thèmes de la soutenabilité. Elle organise conférences, formations, cours etc. et participe à des projets de recherches.

VII. **Économie citoyenne**

L'entreprise rédige elle-même un bilan d'économie citoyenne et est active dans le mouvement d'économie citoyenne.

VIII. **Green-IT**

L'entreprise met l'accent sur des solutions « vertes » dans l'informatique dans le sens de ce standard.

8. APPENDICES

Propositions pour projets.

Ces documents peuvent – mais ne doivent pas - être utilisés dans la correspondance, p.e. comme preuve de la conformité avec les critères CSE.

- Évaluation des fournisseurs (Contrôler les exigences minimales, amélioration, objectifs à long terme?)
- Convention avec les fournisseurs
- Lettres d'accompagnement pour soustraitants
- Lettre concernant le bien-être des animaux lors d'exportation
- Déclaration d'engagement soustraitant
- Guide d'achat
- Guide mobilité